

Compte - rendu de la journée pôles de compétitivité du 25 janvier 2010

Pour la quatrième année consécutive, l'ANR a organisé une journée de rencontres et d'échanges avec les pôles de compétitivité. Cette manifestation a rassemblé plus de 150 personnes avec une présence notable des pôles (55 pôles représentés) et des institutions (DGRI, DGCIS, Oséo).

Cette manifestation, devenue au fil du temps un moment privilégié d'interactions entre les équipes de l'ANR et les acteurs des pôles, est l'occasion de faire le bilan de l'année sur les projets de pôles et de présenter une analyse détaillée sur l'activité menée par les pôles au regard des appels à projets de l'ANR. Elle permet également d'apporter un éclairage sur les processus de l'agence et sur quelques actions ciblées dont certaines pourraient faire l'objet d'une collaboration renforcée avec les pôles.

Parmi les thèmes originaux de cette année, l'ANR a choisi de consacrer une séance sur l'ouverture à l'international, avec la présence de deux grands témoins étrangers : Madame Suzanne Fortier, Présidente du Conseil de Recherche en Sciences Naturelles et en Génie (CRSNG) du Canada et le Dr. Andrew Robinson, Consul honoraire de France en Grande Bretagne (région North East). Alain Schmitt (DGCIS) a conclu cette séance en appelant à une meilleure coordination des acteurs de l'internationalisation des pôles, laquelle constitue un des objectifs majeurs de la deuxième phase de la politique des pôles de compétitivité.

En introduction de la journée, Jacqueline Lecourtier, Directeur Général de l'ANR, a présenté les faits marquants de l'ANR de 2009 et les perspectives pour 2010. Parmi les évolutions notables, l'action internationale se renforce au sein de l'agence. En 2009, trente appels à projets de l'Agence étaient ouverts à l'international. Nouveauté de cette année, un système de soumission en ligne permettra aux porteurs de projet de soumettre leur dossier dans un extranet sécurisé, dédié aux processus de l'ANR. En ce qui concerne les pôles, Mme Lecourtier rappelle que l'agence s'efforce d'associer les pôles dans ses trois processus: la programmation, la sélection et le suivi. Cet objectif se poursuivra en 2010, notamment au niveau des actions du suivi des projets sélectionnés par l'ANR.

Dans un second temps, Ludovic Valadier, responsable du département Partenariats et Compétitivité, a détaillé le bilan de l'activité pôle pour l'exercice 2009. Cette année conforte plusieurs tendances déjà observées les années précédentes.

Premièrement, les pôles maintiennent une présence forte dans les projets sélectionnés par l'agence avec 254 projets labellisés par les pôles, représentant environ 190 millions d'aides attribuées.

Par ailleurs, 12 pôles concentrent environ la moitié des projets labellisés et des financements apportés aux projets de pôles, lesquels se répartissent équitablement entre les trois classes de pôles (mondial, à vocation mondiale et nationale). De même, plus de la moitié des aides allouées vont aux partenaires localisés dans trois régions : Ile de France, Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur. Cependant, il est intéressant de souligner un phénomène qui prend de l'ampleur : la co-labellisation de projets par plusieurs pôles représente à présent 20% des projets labellisés, le nombre de labels par projet pouvant aller jusqu'à 4.

Enfin, Ludovic Valadier souligne l'importance de la recherche partenariale dans l'activité de l'agence. En 2009 et 2010, plusieurs actions nouvelles sont lancées à destination des entreprises. Il présente notamment le rôle de l'ANR en tant qu'examineur des demandes de rescrit fiscal du CIR, le bilan et l'annonce de la poursuite du programme Carnot et le lancement d'un nouvel appel à projets, l'extension du programme Emergence à l'ensemble des domaines de recherche des programmes de l'ANR. A noter également le lancement du portail de la recherche avec un volet spécifique pour les appels à projet des entreprises. Ce portail « moteur de la recherche » a vocation à faciliter la mise en relation entre les acteurs publics de la recherche et les entreprises en offrant différents services (recherche de compétences, de technologies, d'expertises)

Les pôles suggèrent qu'il serait intéressant que le portail de la recherche donne une plus grande visibilité aux labels pôles accordés aux projets.

En troisième partie de la matinée, Michel Griffon, directeur général adjoint de l'ANR a rappelé le déroulement du processus de programmation de l'agence, dans lequel les pôles sont appelés à être force de proposition. Sur 99 réponses reçues, 22 pôles de compétitivité ont répondu à la consultation épistolaire et ont exprimé les besoins de recherche de leurs membres. Michel Griffon a présenté les dispositifs de prospective permettant de nourrir la réflexion en vue de la programmation. Les ateliers de réflexion prospective, mécanisme méconnu par les pôles, permettent d'animer les réflexions d'une communauté sur des thématiques données. Le budget de ces ARP, pouvant se monter à 150 k€, est dédié à l'animation de cette communauté.

Les spécificités de la programmation 2010 de l'ANR ont été présentées et soumises à la discussion avec les pôles. En particulier, Michel Griffon rappelle que l'élargissement du budget du programme Blanc à hauteur de 50% du budget d'intervention de l'agence doit conduire les pôles à inciter davantage les porteurs de projet à déposer dans ce programme. Il souligne à ce titre que le pilotage du programme Blanc évoluera en faveur du développement des projets partenariaux dans la mesure où les comités de pilotage intégreront des personnalités issues du monde industriel.

La discussion avec les pôles porte essentiellement sur l'absence regrettée de certaines thématiques dans la programmation. La photonique et le bionumérique

sont des thèmes intéressant plusieurs pôles, pourtant absents de la programmation 2010. Michel Griffon rappelle que la programmation est le fruit d'un processus de consultations diverses, puis d'un arbitrage thématique. Dans le cas du numérique, le Grand Emprunt dédie un budget pour le secteur du numérique.

Les pôles ont mis l'accent sur le besoin d'interfaces sectorielles, entre des départements. Les responsables de programmes soulignent que cette question est déjà prise en compte dans les préoccupations de la programmation : par exemple l'ARP Apprentissage, construit en commun entre le département STIC et le département SHS.

La première partie de l'après-midi a été consacrée à une présentation et discussion autour du processus suivi des projets mis en place d'un côté par l'ANR, de l'autre par les pôles. Les pôles ont témoigné de leurs visions respectives du processus du suivi de projets, et des exemples de pratiques initiées par les pôles ont été présentés. Pour l'ANR, le suivi scientifique intervient en troisième temps, après la programmation et la sélection. Vincent Brunie, pilote de ce processus, a rappelé les grands principes et le phasage de ce suivi qui s'effectue sous diverses formes : revues de projet, colloques de bilan de programme, ou encore les cahiers de l'ANR sur une thématique précise (ex. mobilité et ubiquité).

Les pôles ont souligné en général leur difficulté à suivre les projets, malgré des initiatives intéressantes de certains pôles. Les conventions de labellisation, mises en place par exemple par le pôle Mer Bretagne, permettent d'instaurer des relations plus durables avec les porteurs de projet et ainsi d'obtenir des informations sur la vie des projets.

Les annuaires des projets, tels que mis en œuvre par le pôle Moveo, sont une autre manière de procéder au suivi. Enfin les colloques de suivi de projets sont une modalité souvent utilisée par les pôles. Certains colloques peuvent se faire notamment en collaboration avec les financeurs, ou encore avec d'autres pôles sur une thématique partagée.

Viameca suggère d'utiliser l'abondement accordé aux partenaires des projets pour le financement de ces colloques de suivi. Viameca a initié en 2009 un colloque de suivi de ces projets, réunissant les différents financeurs : FUI, collectivités, ANR.

Suzanne Fortier (Canada) apporte un point de vue de l'étranger. Pour le CRSNG, l'obtention d'informations sur le projet est souvent la condition sine qua non pour le renouvellement de crédits. Cependant les mécanismes de financement diffèrent du cas français.

Bertrand Braunschweig, responsable du département STIC, résume les conclusions de cette table ronde. D'abord, les pôles et l'Agence partagent des objectifs communs, à savoir la connaissance des projets et de leur déroulement, y compris en cas d'incident pour permettre de réorienter le projet, et le besoin de pouvoir communiquer sur ces projets que l'Agence finance et que les pôles expertisent et labellisent. Enfin les projets passés doivent permettre d'alimenter les

programmes futurs (programmation pour l'ANR, feuille de route stratégique pour les pôles), il est donc essentiel de pouvoir avoir un retour scientifique.

Cependant, si l'agence est en droit de pouvoir exiger des informations directement du porteur de projet, les pôles se trouvent en déficit de légitimité. Certains pôles cherchent à conventionner avec les porteurs afin de donner un cadre plus légitime pour les retours d'information.

Le suivi est pour l'Agence un processus important de la démarche qualité, c'est l'occasion d'obtenir un retour sur la satisfaction des porteurs. Certains pôles essaient également de s'inscrire dans des démarches de certification qualité.

M. Braunschweig souligne enfin les zones de collaboration possibles entre l'ANR et les pôles. Dans l'ensemble, ce qui relève de l'information publique ne pose pas de problème : les colloques, les book projet et les cahiers de l'ANR peuvent associer les pôles. L'ANR par ses actions peut assurer un suivi multi pôles, ce qui est un plus pour les pôles. Cependant, ce qui n'est pas public ne peut se faire qu'avec l'accord des porteurs de projets, car l'information appartient aux partenaires du projet.

En ce qui concerne les indicateurs, M. Braunschweig suggère qu'il pourrait y avoir une réflexion commune entre les pôles et l'ANR pour savoir quels indicateurs pourraient être produits et communiqués aux pôles. Se pose en particulier la question des indicateurs orientés sur la valorisation économique du projet, ce que l'ANR aujourd'hui ne mesure pas.

Enfin, il pourrait être envisagé de demander au porteur de projet, en le spécifiant dans la convention de financement (dans un article « usage et obligations relatives à l'abondement ») de communiquer plus d'informations en direction des pôles. Ce point va faire l'objet d'une étude de faisabilité et va être proposé à la direction générale de l'ANR.

La dernière table ronde était consacrée à l'ouverture à l'international et à la construction de partenariats transnationaux. Elle a débuté par l'intervention de Madame Nakita Vodjani, responsable des relations européennes et internationales de l'ANR avec dans un premier temps un rappel des objectifs de l'ANR :

- contribuer au meilleur positionnement de la recherche française dans le contexte international ;
- participer à la construction de l'Espace Européen de la Recherche ;
- ouvrir des appels à projets à des équipes internationales,

En ce qui a trait à ce dernier objectif, l'ANR distingue :

- les appels à projets dédiés (appel unique, évaluation et décision de financement communes),
- les appels à projets nationaux ouverts à l'international, thématiques ou non (appels essentiellement simultanés dans chaque pays, évaluations distinctes, décision de financement commune)

Dans les deux cas de figure, des accords bi- ou multilatéraux sont signés avec des agences de financement de recherche étrangères. Les ERANETs font partie des appels à projets dédiés.

Le nombre de projets et le montant des financements accordés sont en augmentation régulière significative depuis 2006 (environ 160 projets pour un montant global de 60M€ en 2009) et distribués de façon équivalente entre les deux types de projets susmentionnés.

Suzanne Fortier (CRSNG, Canada) a souligné la difficulté de faire concorder les programmes nationaux en matière de compétitivité et la collaboration scientifique à l'échelle internationale. Le Canada s'appuie sur des concepts de grappes régionales de R&D et de réseaux stratégiques de Centres d'excellence, où les projets collaboratifs internationaux sont très fortement encouragés. Ces concepts s'avèrent proches de nos pôles de compétitivité d'une part et de structures qui s'apparenteraient à des regroupements thématiques inter pôles d'autre part.

Andrew Robinson a, quant à lui, mis l'accent sur le programme « Entente Cordiale Science et Energie Leadership (ECSEL) » visant à favoriser les collaborations entre pôles anglais et français (mais sans exclusive) dans des domaines thématiques spécifiques (énergie et transport notamment), avec l'appui des agences de financement telles que l'ANR et l'Agence « ONE North East ».

Trois pôles de compétitivité ont été sollicités pour apporter un témoignage sur leur stratégie et sur leurs actions de développement à l'international :

- Alsace BioValley renforce et développe son positionnement international en s'appuyant
 - d'une part sur la coopération inter pôles, comme en témoigne l'exemple du « Life Science Corridor » (avec les pôles Lyon Biopôle et Cancer-Bio-Santé), une alliance stratégique dont l'objectif est d'accompagner les PME sur le marché international et d'engager des partenariats internationaux autour de projets collaboratifs,
 - d'autre part sur des actions proactives propres au pôle vers des acteurs internationaux académiques,
 - et également sur des partenariats « Business to Business », leviers d'implantation de filiales d'entreprises étrangères sur son territoire.

- Mer PACA rappelle que sa stratégie internationale a été définie dès 2006 en concertation étroite avec le pôle Mer Bretagne et que ses priorités sont l'Europe « hors bassin méditerranéen » et le Bassin Méditerranéen proprement dit. Cette stratégie s'appuie sur la mise en place d'accords de partenariats, avec comme objectif le montage de projets de R&D bilatéraux ou européens (programme européen Voisinage et projet Arcus « ECIMAR »). Le pôle Mer PACA souhaite focaliser des actions de développement international avec le Maghreb pour ce qui concerne les ports et la sécurité maritime.

- Images et Réseaux entretient et développe des relations fortes avec des clusters de même nature en Europe et hors Europe, en s'appuyant sur une politique pragmatique et la signature de protocoles d'accords avec :
 - o le cluster galicien VINDEIRA (Espagne),
 - o le centre CINTEL (Colombie),
 - o le Yokosuka Research Park (Japon)
 - o une PME et un laboratoire universitaire de l'Université de Toronto (Canada).

D'autre part, Images et Réseaux participe à des projets internationaux de R&D et travaille à la mise en place de plateformes de tests et d'expérimentations interconnectées à l'échelle internationale.

Cette séance s'est conclue par l'intervention de M. Alain SCHMITT de la DGCIS, qui a rappelé les grands principes de la deuxième phase de la politique des pôles de compétitivité (2009-2011), laquelle s'appuie sur une évaluation positive de la première phase et des moyens publics réaffirmés, ainsi que les objectifs du volet international de cette phase 2.0, à savoir :

- l'établissement de partenariats technologiques internationaux ;
- l'accroissement de la visibilité internationale ;
- les pôles doivent devenir des acteurs de la conquête de marchés.

Lors de la journée nationale des pôles du 21 janvier 2010, Madame Anne-Marie IDRAC, Secrétaire d'État chargée du Commerce Extérieur, avait souligné la « nécessité d'une stratégie coordonnée par la DGCIS et ciblée autour de quelques opérateurs », compte tenu de la multiplicité des acteurs qui interviennent en faveur du développement international des pôles (UBIFRANCE, OSEO, Services scientifiques et culturels des Ambassades, Agences de développement économique,...).

Conclusion de la journée

Jacqueline Lecourtier conclut la journée en rappelant l'importance de la contribution des pôles dans le dispositif de programmation de l'ANR, ceux-ci étant des relais efficaces de la demande socio-économique.

Elle souligne le phénomène croissant de la multi labellisation des projets par les pôles, indicateur de la pluridisciplinarité des projets, ainsi que la demande pour une meilleure prise en compte des « usages », dans le domaine des SHS, mais aussi aux interfaces avec les programmes de sciences dures.

En matière de suivi, l'ANR va réfléchir activement à la mise en place d'actions communes aux pôles et à l'ANR, en retenant l'idée que celles-ci pourraient être financées en partie par le « bonus ».

Enfin, elle s'est félicitée des témoignages étrangers apportés sur l'international et du soutien de la DGCIS pour avoir des stratégies coordonnées de l'État en matière d'ouverture à l'international.

